

Laurine S  z  rat

Th  se en cotutelle    l'Universidade Federal do Rio de Janeiro et l'Universit   Paris 8 Vincennes – Saint-Denis.

Sous la direction de : Soraya Sim  es – Anthropologue, professeure    l'IPPUR-UFRJ et
Agn  s Deboulet – Sociologue, professeure    l'Universit   Paris 8, HDR.

Discipline de la th  se : Urbanisme et Am  nagement.

Date de la soutenance : 25 novembre 2020.

**Contester malgr   soi, en soi et pour soi :
l'habiter face    la « revitalisation » des quartiers centro-portuaires.
Rio de Janeiro et Marseille.**

R  sum  

Cette recherche interroge la contestation de l'am  nagement urbain. Elle s'appuie sur des enqu  tes men  es dans les quartiers centro-portuaires de Sa  de    Rio de Janeiro (Br  sil) et des Crottes    Marseille (France), o   se d  ploient les projets de « revitalisation » urbaine : Porto Maravilha et Eurom  diterran  e II. Les enqu  tes ont   t   r  alis  es selon un cadre d'analyse commun qui associe : enqu  tes ethnographiques, entretiens semi-directifs, et analyses des m  thodes et des outils d'am  nagement urbain. Les contestations analys  es donnent    voir les conditions d'un am  nagement juste. Loin de s'opposer    une am  lioration des territoires, elles r  v  lent le caract  re « d  territorialis   » des projets urbains et r  sultent principalement de deux injustices : la n  gation des droits citoyens des habitants et la n  gation de leur habiter.

D'une part, la n  gation de citoyennet   des habitants des quartiers de Sa  de    Rio de Janeiro et des Crottes    Marseille est li  e    une forte instrumentalisation de l'espace. En effet, pour son d  veloppement, la « ville internationale » n  cessite d'attirer des flux d'investissement et donc la question de son attractivit   concerne, en premier lieu, les investisseurs. Ces derniers acceptent d'investir dans la production de la ville, si leurs investissements ont des chances d'  tre rentabilis  s    court ou moyen terme. Dans le cadre des projets Porto Maravilha    Rio de Janeiro et Eurom  diterran  e II    Marseille, la puissance publique attire les op  rateurs priv  s en lib  ralisant le march   de l'am  nagement et en permettant aux investisseurs de « n  gocier » (Theurillat 2011) la production urbaine. L'« urbanisme n  goci   » s'op  re    travers l'utilisation de diff  rents outils urbanistiques : les Appels    Manifestation d'Int  r  t (AMI) qui participent    la mise en concurrence du march   de l'am  nagement ; au Br  sil, les Certificats de Potentiel Additionnel de Construction (*Certificados de Potencial Adicional de Constru  o* – Cepacs) qui participent    une r  gulation

financiarisée de l'aménagement et ; en France, la pratique du macrolot qui participe à une privatisation de l'aménagement et de la gestion de nouveaux « petits quartiers ». Dans ce contexte, les acteurs publics en charge de la maîtrise d'ouvrage (la CDURP pour Porto Maravilha et l'EPAEM pour Euroméditerranée II) disposent de leviers réduits pour guider l'action des opérateurs privés, dont le comportement conditionne la réalisation des projets.

Dans ce contexte, la négation des droits citoyens des habitants survient à travers le contournement des lois qui encadrent les statuts attribués aux projets pour les développer. Que ce soit une OUC pour le projet Porto Maravilha ou une ZAC pour le projet Euroméditerranée, ces procédures d'aménagement exigent une mise en place de dispositifs participatifs, ainsi qu'une prise en charge des habitants affectés par le projet. Une reconfiguration du partenariat entre acteurs publics et acteurs privés ne justifie pas la négation du potentiel d'engagement citoyen, et l'expulsion brutale ou le relogement éloigné du lieu d'origine des habitants. La faiblesse des dispositifs participatifs et l'absence d'une politique de logement social protectrice traduisent davantage un parti pris de la puissance publique en faveur des intérêts des opérateurs privés qu'une impossible adaptation à l'« urbanisme négocié ». La « ville internationale » pose alors la question du nécessaire arbitrage de la puissance publique entre la satisfaction des exigences de l'internationalisation et la préservation d'un aménagement juste. À trop vouloir satisfaire les intérêts des opérateurs privés et en négligeant l'intérêt collectif, la puissance publique remet en cause sa propre légitimité à produire la ville.

D'autre part, le déni de l'habiter s'exprime à travers le contenu même des projets. En effet, la « ville internationale » s'accompagne d'un modèle aseptisé et sécurisé de la ville, où la valeur d'échange de l'espace prévaut sur sa valeur d'usage (Lefebvre 2000, p. 121). Son développement induit des politiques qui, si elles « *n'en sont pas à l'origine, du moins renforcent les phénomènes de gentrification et d'exclusion des populations les plus fragiles socialement* » (Deboulet, Butin, Demoulin 2016, p. 32). En particulier, les stratégies adoptées pour attirer des couches sociales aisées dans le quartier de Saúde à Rio de Janeiro et dans le quartier des Crottes à Marseille s'élaborent autour de : la démolition du cadre bâti pour la construction de nouveaux logements de haut-standing ; l'expropriation des habitations visées par les démolitions et le relogement des habitants dans des quartiers éloignés de leur lieu d'origine et ; la requalification des espaces publics et le développement de politiques culturelles et sécuritaires, en vue de créer un cadre de vie associé aux modes de vie des classes dominantes.

En cherchant à substituer un monde urbain à un autre, les projets Porto Maravilha et Euroméditerranée II concourent à subalterniser les territoires où ils se déploient. L'habiter devient un objet de lutte pour les habitants des quartiers visés par la « revitalisation ». Ils cherchent à défendre leur place dans la ville, leur attachement à leurs lieux de vie, l'acquisition de leur bien, leur manière de travailler. Ils veulent préserver tout cet « éventail de stratégies sociales, économiques, symboliques » qui permet « *d'inventer la ville elle-même,*

telle qu'elle est vécue » (Agier 1999, p. 160) et non de devoir pratiquer ou consommer la ville, telle qu'elle est conçue. Les contestations qui s'ensuivent révèlent les rapports de force qui s'exercent entre les différentes classes sociales pour habiter la ville. Elles peuvent avoir une motivation matérielle, qui se joue autour des possibilités d'amélioration des conditions de vie (contester « malgré soi »), une motivation relationnelle, qui se rattache aux ancrages de proximité au sein des espaces du quotidien (contester « en soi »), ou une motivation politique, qui renvoie à la sphère de la citoyenneté (contester « pour soi »). Dans leur diversité, ces contestations montrent qu'un aménagement juste doit permettre aux citoyens les plus précaires de vivre dans un cadre de vie décent, doit prendre en compte la dimension ontologique de l'espace habité et doit également développer des processus permettant une réelle participation et représentation des citoyens.

Soraya Simões



Agnès Deboulet



Bezunesh Tamru
Directrice de l'ED
Sciences Sociales